

PRÉSENTATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2017

La commune de STEENWERCK n'échappe pas aux effets de la crise sévère que traverse la France depuis 8 ans.

Même si l'année dernière le CCAS a été légèrement moins sollicité au titre de l'aide sociale facultative qu'au cours de l'année 2015, force est de constater que la situation de certaines familles s'est dégradée.

Au regard de ce bilan, nous pouvons identifier des groupes précis, à savoir des familles monoparentales, des enfants élevés dans une famille modeste, des personnes âgées isolées, des travailleurs pauvres et, nuance de taille, des travailleurs s'appauvrissant, dont le salaire ne parvient plus à couvrir la hausse du coût de la vie et des factures quotidiennes, en particulier énergétiques.

Dans le contexte financier et économique difficile que traverse la France, le CCAS de STEENWERCK entend porter un budget visant à protéger les administrés.

Les préoccupations quotidiennes des ménages et des personnes, notamment confrontés à des difficultés, constituent les priorités du CCAS.

LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES ET DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- En matière de fonctionnement, les recettes sont globalement équivalentes à celles de l'année dernière. En revanche, le CCAS a dû solliciter une subvention auprès de la commune afin de pouvoir faire face à ses charges. Les dépenses ont été réajustées tout en maintenant les aides alimentaires et la subvention versée à l'ADMR pour le service de portage des repas à domicile. C'est ainsi que les sommes affectées aux comptes 60623 «alimentation» et 6574 «subventions fonctionnement organisme droit privé» sont inférieures à celles du budget précédent, compte tenu du montant des bons d'alimentation et de produits d'hygiène et de celui de la subvention versée à l'ADMR en 2016. Ce réajustement permet ainsi de maintenir les sommes affectées aux comptes 60621 «combustibles» et 6562 «aides».

A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- La vente de concessions dans les cimetières (c/7031)
 - **820,00 €**(pour mémoire en 2016, 420,00 €)
- Les revenus des immeubles (c/70878 et 752)
 - **6 910,00 €**(pour mémoire en 2016, 6 510,00 €)

- La subvention communale (c/7474)
 - **3 150,00 €**(pour mémoire en 2016, 0,00 €)
- Les dons reçus pour le banquet des aînés (c/7713)
 - **800,00 €**(pour mémoire en 2016, 800,00 €)
- Les autres produits exceptionnels (c/7718)
 - **1 353,60 €**(pour mémoire en 2016, 1 353,60 €)
- Le résultat reporté ou anticipé (R002)
 - **5 756,69 €**

B - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les aides directes versées aux familles (c/60621 et 60623)
 - **3 407,69 €**(pour mémoire en 2016, 4 182,28 €)
- La prime d'assurance (c/6161)
 - **508,00 €**(pour mémoire en 2016, 506,00 €)
- Les charges diverses (c/6228)
 - **1 353,60 €**(pour mémoire en 2016, 1 353,60 €)
- La participation au banquet et au colis des aînés (c/6232)
 - **800,00 €**(pour mémoire en 2016, 800,00 €)
- Les taxes foncières (c/63512)
 - **960,00 €**(pour mémoire en 2016, 900,00 €)
- Le coût de la mise à disposition du personnel communal au CCAS (c/6218)
 - **2 000,00 €**(pour mémoire en 2016, 2 000,00 €)
- Les aides financières (c/6562)
 - **1 000,00 €**(pour mémoire en 2016, 1 000,00 €)
- La subvention versée à l'ADMR pour le service de portage des repas à domicile (c/6574)
 - **8 000,00 €**(pour mémoire en 2016, 9 000,00 €)
- **La section de fonctionnement s'équilibre à 19 089,29 €**

LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES ET DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- En matière d'investissement, aucune dépense n'est a priori à prévoir. En revanche, il y a une recette à percevoir dans la mesure où la cession d'une partie de la parcelle YN185 à la commune initialement prévue l'année dernière doit être actée cette année.

A - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- La cession d'une partie de la parcelle YN185 (c/024)
 - **4 046,40 €**(pour mémoire en 2016, 4 046,40 €)
- Le solde d'exécution positif reporté ou anticipé (R001)
 - **4 476,56 €**

B - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Les autres immobilisations corporelles (c/2188)
 - **8 599,96 €**(pour mémoire en 2016, 8 522,95 €)
- **La section d'investissement s'équilibre à 8 599,96 €**